

Médiation

Tout devient possible !

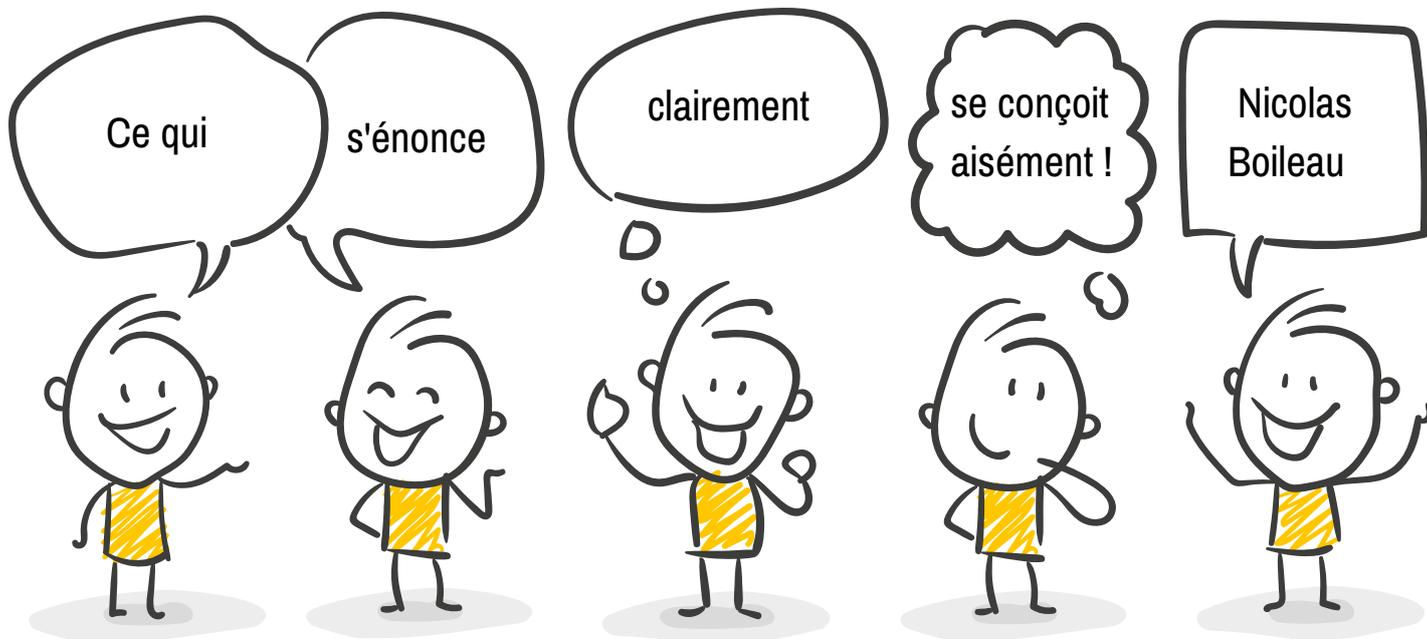


Jean-Marc Bret

Médiateur-Superviseur
Formateur en Médiation

bretjm@mediateur-coach.net





Commençons par le commencement



Au-delà de la définition que donne le Code de Procédure Civile de la **médiation**, nous en proposons une autre, plus ajustée à notre vision de ce processus.

La médiation est pour nous « un **processus structuré** dont le médiateur est le **garant** et qui permet de créer un espace d'écoute et d'expression de chacun. L'intention est que **chacun** puisse être **entendu** dans son vécu, puisse **entendre** le vécu de **l'autre** et ainsi avoir accès à la vision du monde de l'autre. En se détachant de sa perception et en accédant au vécu de l'autre, chaque médiant peut alors rechercher des solutions qui satisfassent **les besoins de chacun**. »



Connaitre le secret c'est bien, le comprendre c'est mieux



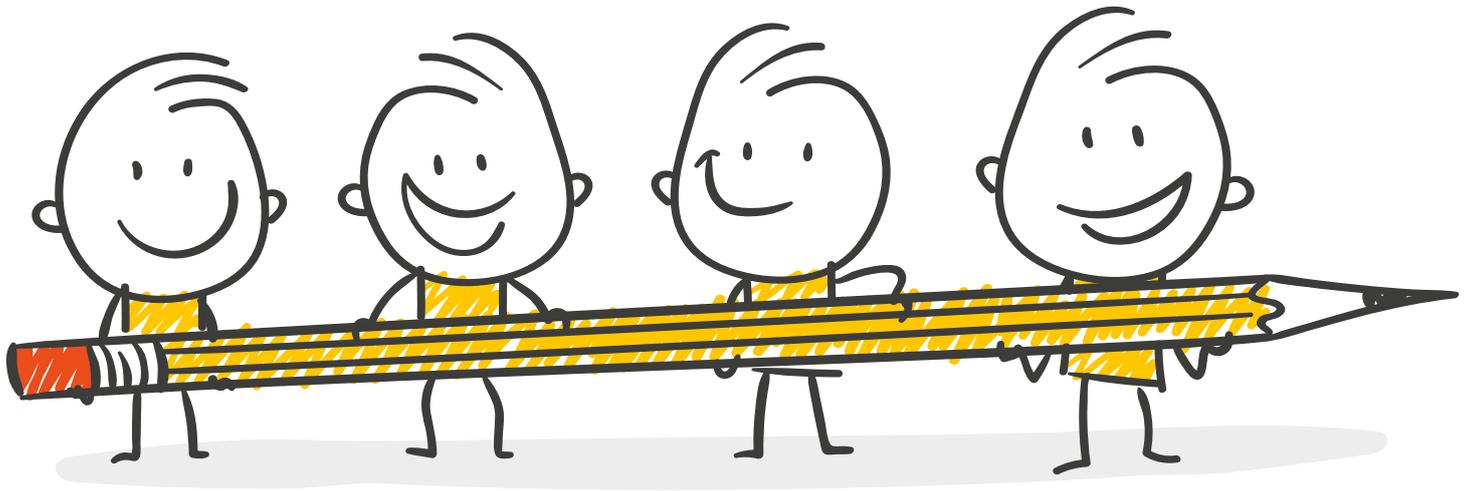
Notre **définition** nous paraît bien refléter les caractéristiques de la médiation : un **accompagnement** des médiateurs vers leurs propres objectifs, qui les aide à trouver leurs **solutions** avec une intention clairement affirmée d'établir la connexion entre le médiateur et les médiateurs et entre les médiateurs et ainsi d'effectuer un travail de **maïeutique*** et non de conseil.

Cette conception de la médiation repose donc sur une **foi** dans les médiateurs que le

médiateur considère comme des êtres responsables, experts de la situation et disposant des **ressources** leur permettant de construire une solution satisfaisant les besoins de chacun.

En un mot comme en cent : **c'est d'une vision de l'homme dont il est question.**

* Méthode par laquelle Socrate se flattait d'accoucher les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir.



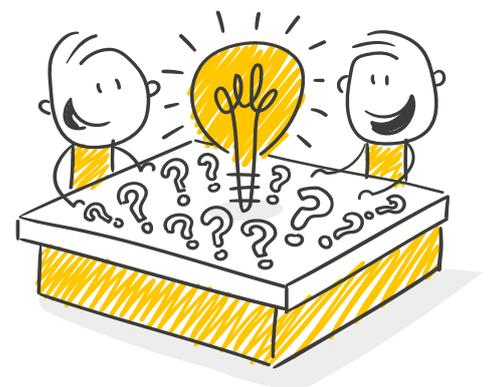
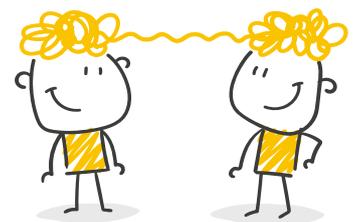
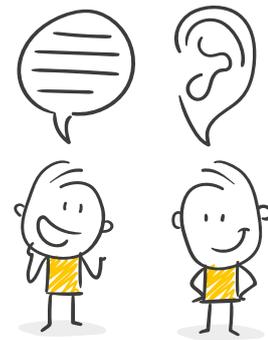
Oui mais alors sur le terrain, ça donne quoi ?

Le médiateur agit comme **facilitateur** afin de favoriser la communication entre les médians et explorer avec eux les possibilités d'une **entente** amiable.

A cette fin, il s'emploie à créer des conditions qui facilitent et permettent un espace d'échange entre les médians pour la compréhension de leur situation respective par :

- 1) L'**expression** et l'**écoute** de leurs difficultés et attentes réciproques,
- 2) La **reconnaissance** mutuelle des besoins de chacun derrière les attentes manifestées,
- 3) La recherche de **solutions** permettant de répondre aux réels **besoins** de chacun.

Le médiateur n'est ni juge, ni arbitre. Il est **garant** d'un processus qui devrait permettre aux médians de **rapprocher** leurs positions et de trouver ensemble un **accord** qui leur convienne.





Les 5 incontournables

Notre cadre de référence est ancré dans les méthodes et outils issus :

1. Des travaux de **Thomas FIUTAK**,
2. Des recherches menées au **CNAM Paris**,
3. Du processus de Médiation **Communication Non Violente** (Marshall ROSENBERG),
4. Des apports de l'**intelligence émotionnelle** (Daniel GOLEMAN),
5. De ceux de la **pleine conscience** (Thich NHAT HANH, J. KABAT ZINN).

2 piliers, 3 portes

Nos deux piliers porteurs sont

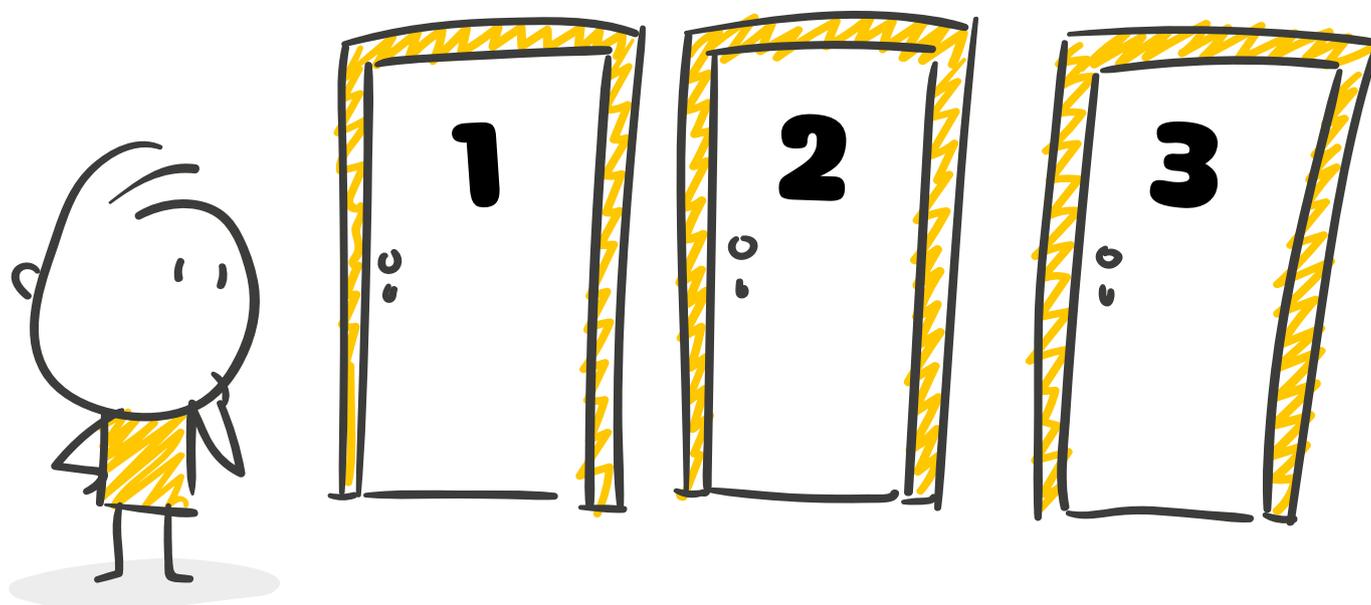
- Le Code de **Déontologie du Médiateur**
- Le Code de **Procédure Civile**.



Les 3 portes d'entrées dans la médiation sont :

- 1) La **confidentialité** qui donne de la sécurité aux médians et leur permet ainsi d'avoir une parole libre. Ils décideront en fin de processus des éléments qu'ils souhaitent communiquer à l'extérieur après un travail de coopération sur ce qui est partageable ou non.
- 2) Le **volontariat**. La médiation qu'elle soit conventionnelle ou judiciaire, sauf exception, ne s'impose pas. Les médians comme le médiateur y viennent librement et peuvent à tout moment se retirer et mettre fin au processus de médiation.
- 3) **Les médians** reconnaissent enfin leur pleine responsabilité quant à la résolution de l'objet du différend.

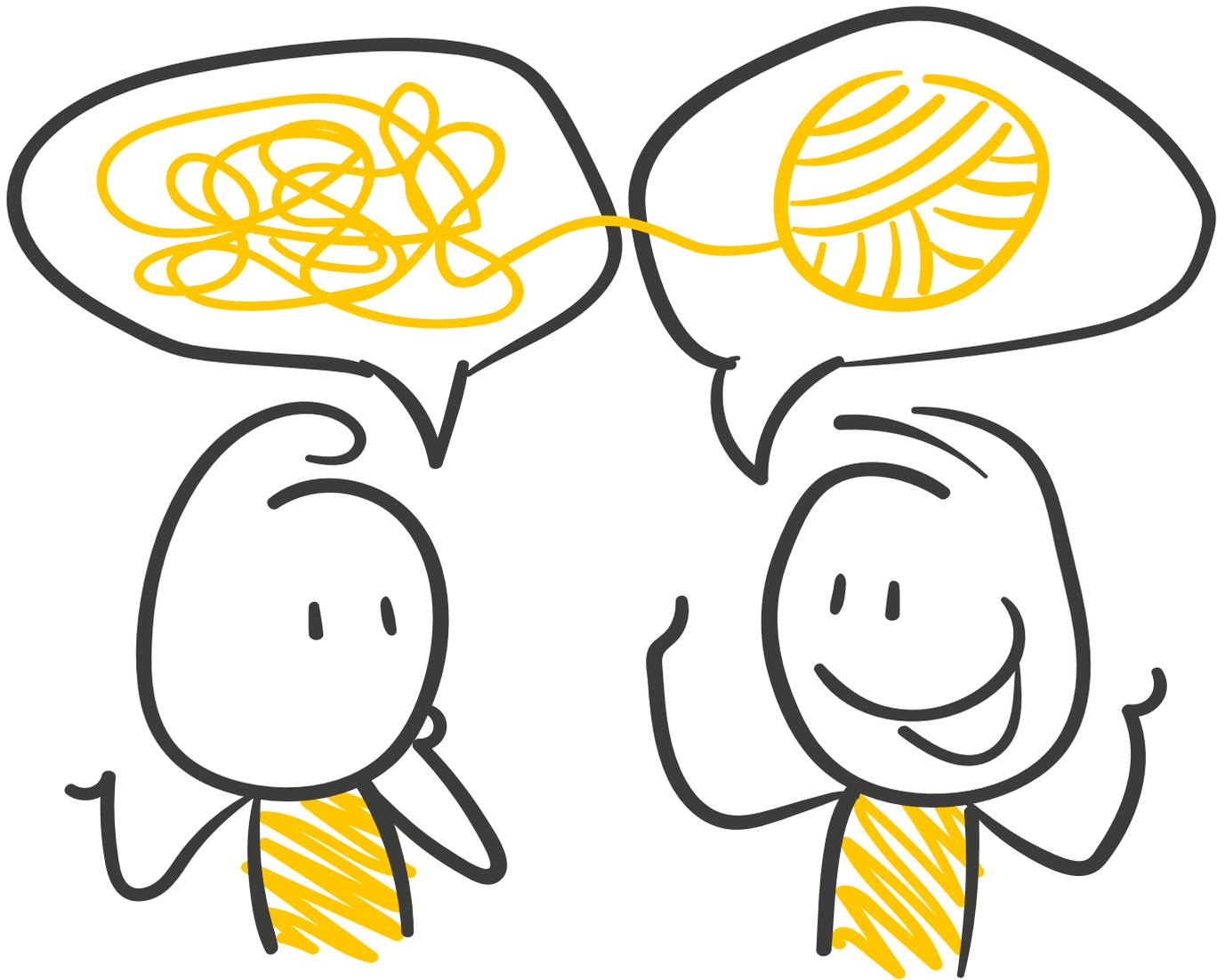
Il nous paraît essentiel de rappeler ici que la **solution est construite par les médians** et non apportée par le médiateur.



Le secret : une médiation en



étapes

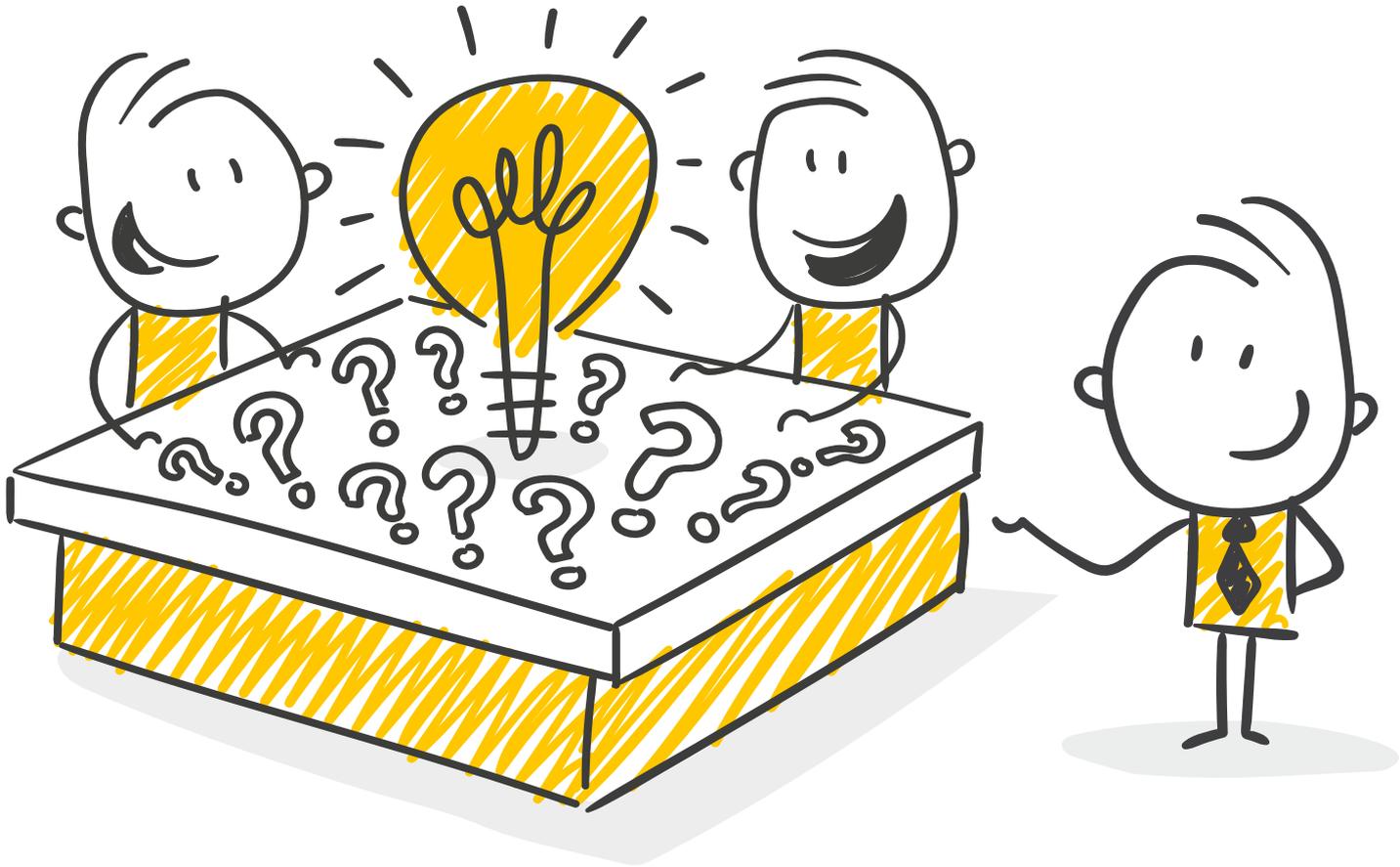


Etape 1 : l'entretien séparé

L'objectif de l'entretien individuel est de recevoir chaque médiant de manière séparée avec pour objectifs de permettre :

- Au médiant de faire connaissance avec le **processus** et d'exposer ses attentes,
- Au médiateur de vérifier si les **conditions** de la médiation sont **réunies** et d'entendre les éventuelles **résistances**.

Cet entretien individuel dure environ **une heure**.



Etape 2 : la réunion plénière

Le déroulé de la réunion plénière qui réunit l'ensemble des médiateurs est organisé à partir des quatre étapes décrites dans les travaux de Thomas FIUTAK.

Dans l'étape dite du « **quoi** » il est question d'évoquer les données du conflit, en insistant sur les éléments purement factuels.

Celle dite du « **pourquoi** » a pour objet d'identifier ce qui se passe d'un point de vue émotionnel pour chacun lorsqu'il se met en lien avec ce qui s'est effectivement passé. Cela lui permet ensuite de rechercher ce qui est important pour lui.

La phase du « **comment** » constitue une phase de création, type brain storming et autres outils de créativité.

La phase du « **comment finalement** » est l'ultime étape où chaque piste de solution est analysée pour vérifier si elle permet de satisfaire les besoins de l'un et de l'autre des médiateurs.

Elle se termine par la rédaction d'un protocole de médiation.



IMPOSSIBLE

Merci d'avoir lu cet e.Book.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter :

- Mes livres,
- Ma chaine youtube :
<https://www.youtube.com/@Mediateur-JMB>
- Mon site internet
<https://www.mediateur-coach.eu>
- Le programme de formation certifiante à la médiation que je propose
<https://www.mediateur-coach.eu/catalogue-des-formations>
- Mes formations d'approfondissement
<https://www.mediateur-coach.eu/catalogue-des-formations>
- Mes propositions de groupes d'analyse des pratiques professionnelles
<https://www.mediateur-coach.eu/catalogue-des-formations>

Et bien sûr faire appel à moi pour vos médiations interindividuelles ou collectives ou vous former à la médiation et devenir à votre tour quelqu'un qui rend la vie des autres plus belle ainsi que la vôtre.



[Le cadre juridique du processus de médiation](#)

[La médiation : Un mode innovant de gestion des risques psycho-sociaux](#)

E-books

